Image not found or type unknown

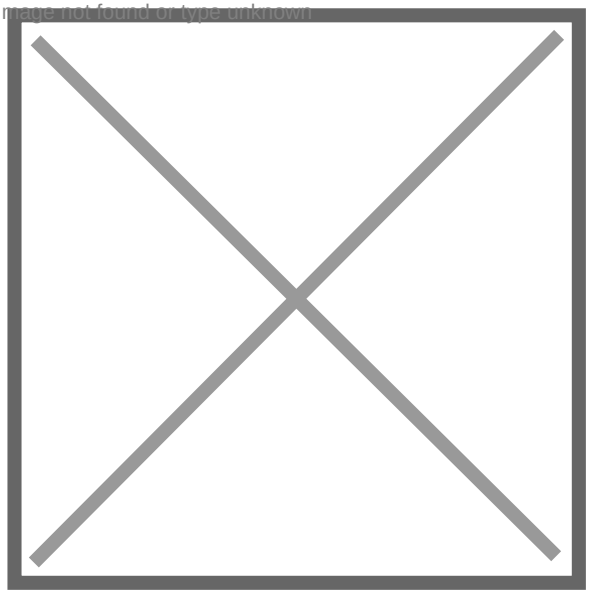

Prescription de crédit à la consommation

Par **Mimosaaa**, le **29/11/2013** à **17:30**

Bonjour,

j'aimerai avoir des éclaircissements sur ma situation, je remercie les personnes qui vont m'en apporter.

à propos de cet article:
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006292436&cidTexte=LEGIT

j'aimerai savoir s'il s'applique dans ma situation :

il y a 4ans tout juste, j'ai contracté un crédit à la consommation avec SOFINCO, de 500e, je l'ai remboursé en entier, les 500e ont été payés mais sur 1 ans environ, avec certains retards entre les paiements etc, j'ai été dans des situations vraiment difficiles et ne voulais plus payer les intérêts, avec les retards, ils ont décidés on ne sait sur quelle base, que ça monterait jusqu'à 1500e, que je devrai payer. à l'époque ou j'ai contracté ce crédit j'étais très jeune et très naïve, je n'ai même pas regardé à combien s'élevait le taux d'intérêts.

Ils me harcelaient par téléphone, parlant calmement, au moindre "non" tout doux que je leur disais ils s'énervaient, une femme m'a même insultée,je n'en revenait pas, j'ai vite appris à me moquer d'eux également et leur parler sur le même ton ! des disputes sans cesse, des menaces, des rabaissements de valeur, incroyable.

ils ont mis une fois mon dossier chez un huissier, qui me harcelait aussi, qui devait venir à mon domicile me prendre mes biens, ça n'est jamais arrivé.

depuis, silence radio pendant bien 3 ans, jusqu'à aujourd'hui, 4 ans après la conclusion du contrat, 3 ans après le remboursement des 500e mais pas des intérêts, ils me recontactent par courrier m'annoncer que je n'ai que 10jours devant moi pour "mettre un terme aux actions de recouvrement menées à mon encontre".

entre temps il faut savoir que j'ai été voir une assistante sociale qui m'avait fait une demande pour un dossier de surendettement, je ne sais plus du tout à quoi ça avait aboutit, ça remonte à 3ans et je n'ai jamais remis le nez dans cette affaire.

à part cela il n'y a rien eu devant un tribunal

voilà je voulais savoir si ils avaient le droit de se réveiller comme cela au bout de 3 ans d'absence de toute communication et me menacer de "dernier avis".
on dirait qu'ils s'en fichent, que quand ils ont besoin d'argent, ils vont chercher un dossier au pif.

merci beaucoup.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés